
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS
21 JUILLET 2016

Le Conseil Communautaire s'est réuni le jeudi 21 juillet 2016 à 18h30 à Saint Jacques d'Ambur, Salle des fêtes, sous la Présidence de Lionel MULLER.

Date de convocation : 15/07/2016
Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres votants : 18

Etaient présents : GRANGE Jean-Claude, LEROY Anthony, GUILLOT Gérard (Bromont-Lamothe), MULLER Lionel, CERCY Jean-Paul, CAILLOUX Luc, DO COUTO Séverine (Chapdes-Beaufort), SABY Frédéric, LABONNE Marie-Jeanne, CHOMETTE Odile (La Goutelle), GALICHET Julien (Montfermy), OUACHEM Jean-Pierre, RABAT Jean-Louis, (Pontgibaud), TIXERONT Gérard, TEISSANDIER Eliane (St Jacques d'Ambur), GIRAUD-VIALETTE Janette (Saint-Pierre-le-Chastel)

Excusés : KLOSTER Françoise (Pouvoir à Lionel MULLER), BOURGAILH Mathias (Pouvoir à Jean-Pierre OUACHEM) COURTADON Geneviève, SERVIERE Gilles, GOY Jean-Paul

Secrétaire de Séance : TIXERONT Gérard

Le compte-rendu du Conseil communautaire du 17 mai 2016 est validé à l'unanimité.

FINANCES

EMPRUNT MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES - CHAPDES-BEAUFORT

Le Président rappelle que le plan de financement du projet Maison d'Assistants Maternelles à Chapdes-Beaufort, situé place du Patural, prévoit un besoin en financement de 75 000 €. Les recettes générées par les loyers doivent couvrir l'emprunt contracté.

Suite à la consultation de 4 organismes bancaires et à l'analyse des propositions, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents :

- **RETIENT** la proposition du Crédit Mutuel pour un emprunt de 75 000 € sur 20 ans, à un taux à 1,46% à échéance constante et périodicité annuelle pour un montant total des intérêts à 12 024,40 €.
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires.

RESSOURCES HUMAINES

OUVERTURE DE POSTE ADJOINT DU PATRIMOINE 1^{ère} CLASSE

Au 01/09/2016, Simone GARDON, Médiathécaire intercommunale, coordinatrice réseau de lecture, peut bénéficier grâce à son ancienneté, d'un avancement de grade passant d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à adjoint du patrimoine 1^{ère} classe. Cet avancement a été prévu au budget 2016.

Afin de permettre à Simone GARDON cet avancement de grade, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE la création d'un poste d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe, et de supprimer le poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à compter du 01/09/2016**
- **D'AUTORISER le Président à engager toutes les démarches pour la bonne mise en œuvre de cet avancement.**

RENOUVELLEMENT CONTRAT D'AVENIR BENJAMIN THOMAS

Le contrat d'avenir de Benjamin THOMAS, animateur sportif, se termine, après 3 années, le 31/10/2016.

Sa mission d'animateur a beaucoup évolué depuis le début de son contrat, ses interventions se sont développées auprès du Groupement Val de Sioule Foot, de l'accueil de Loisirs intercommunal et dans le cadre des Temps d'activités péri-éducatives. Aujourd'hui, en plus de ces séances d'animations, il apporte un soutien important au directeur du Centre de Loisirs dans l'organisation des animations, des interventions et des séjours, et assure toute la communication auprès des familles.

Le renouvellement du contrat d'avenir peut-être envisagé par la mission locale pendant la durée d'une formation qualifiante. Afin d'approfondir ses connaissances et lui permettre d'évoluer sur son poste, la formation BPJEPS « Loisirs pour tout public », pourrait lui permettre à terme d'assurer la direction d'un centre de loisirs et de remplacer le directeur de l'accueil de Loisirs sur son poste, en cas d'absence occasionnelle.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire :

- **DECIDE de demander le renouvellement, auprès de la mission locale et de l'Etat (financier du programme), du contrat d'avenir de Benjamin THOMAS, pour la période de sa formation, soit jusqu'au 12/09/2017.**
- **D'ENGAGER les démarches pour l'inscription en formation BPJEPS « Loisirs tout public » et d'en assurer le financement en totalité.**

ENVIRONNEMENT

CHOIX DE L'ENTREPRISE – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA SIOULE – CONTRAT TERRITORIAL

Dans le cadre du programme d'action du Contrat Territorial Sioule et Affluents, accompagné par le SMAT (Syndicat Mixte pour l'Aménagement Touristique) du Bassin de Sioule, des travaux doivent être réalisés. Ces travaux concernent la restauration de la ripisylve, du lit et des berges de la Sioule, sur le territoire de la Communauté de Communes Pontgibaud, Sioule et Volcans.

Cette opération de restauration écologique de la ripisylve de la Sioule consiste en :

- un abattage sélectif de la végétation ligneuse,
- un retrait des embâcles problématiques,
- un enlèvement systématique des déchets en berge,
- un reprofilage ponctuel des berges,
- l'aménagement d'abreuvoirs pour le bétail,
- la mise en place de clôtures,
- la restauration de la structure des berges par des techniques végétales,
- la réalisation de plantations.

La réception des travaux s'effectuera au plus tard le 31 Décembre 2016.

Le montant de l'estimation prévisionnelle est de : 53 680.00 € HT.

Une consultation des entreprises a été lancée selon la procédure adaptée définie à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 du Code des Marchés Publics (CMP). Cette consultation a fait l'objet d'un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) publié dans La Montagne le 18/06/2016 et d'une consultation directe auprès de 4 entreprises. La date limite de remise des offres avait été fixée au lundi 11 juillet 2016 à 12h00.

Lors de la séance d'ouverture des plis du 11 juillet 2014 à 14h00, 3 entreprises ont remis des offres.

Les critères d'attribution des offres définis au règlement de la consultation sont les suivants:

- Prix : 40 % (Prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre examinée x 40).
- Valeur technique et délai d'exécution : 60 %.

		OFFRE N°1 STE (Cournon)	OFFRE N°2 MONTEIL TP (Saint- Eloy-les-Mines)	OFFRE N°3 SARL THIERRY GUILLOT (Bromont-Lamothe)
TECHNIQUE	Références / 30pts	25	5	21
	Moyens humains, matériels, planning / 30 pts	25	9	25
	TOTAL (40 points)	50,00	14,00	46,00
PRIX DES PRESTATIONS				
PRIX DES PRESTATIONS	Total en € HT	44 112,00	51 025,40	66 925,00
	Total en € TTC	52 934,40	61 230,48	80 310,00
	Total (60 Points)	40,00	34,58	26,37
TOTAL GLOBAL (100 Points)		90,00	48,58	72,37
POSITION		1	3	2

La Commission d'Appel d'offre propose de retenir l'entreprise STE pour la réalisation de ces travaux.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire :

- **ENTERINE la proposition de la CAO et DECIDE de retenir l'entreprise STE pour la réalisation de ces travaux**
- **AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette procédure et de ces travaux.**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE – ZONE D'ACTIVITES

Afin de faire évoluer le projet de zone d'activités du site du Rond Point, la commission développement économique propose de confier à la SEAU (Société d'Équipement de l'Auvergne) un accompagnement « Mission d'assistance et de maîtrise d'œuvre », associé au cabinet Géo Conception. Leur mission s'étalerait sur 2 années de la manière suivante :

TRANCHE FERME - Proposition financière - 9910 € HT:

- Suppression de l'outil ZAC multi sites
- Assistance/conseil : Montage opérationnel zone du rond-point (Elaboration de l'avant-projet, coordination des intervenants, relation financeurs, demande de subventions, appui technique, montage du bilan financier de l'opération, élaboration du calendrier et des modalités opérationnelles, animation des réunions)

TRANCHE CONDITIONNELLE - Proposition financière 15 000 € HT :

- Mission de conception
- Permis d'aménager
- Désignation et suivi des prestations des intervenants techniques
- Assistance à la désignation des entreprises
- Mission d'assistance et de suivi des travaux
- Mission financière et administrative
- Assistance aux opérations de réception

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire :

- **MANDATE** la SEAU pour cette première mission -**TRANCHE FERME- d'un montant de 9910€ HT**
- **AUTORISE** le Président à engager toute les démarches pour la bonne réalisation de cette mission.

ASSOCIATION, CULTURE, SPORT

ANIMATION CULTURELLE – RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE PSV – AUTOMNE 2016

Dans le cadre des animations culturelles de la médiathèque intercommunale, il semble intéressant que La médiathèque intercommunale Pontgibaud Sioule et Volcans et les différentes bibliothèques de la Communauté de communes, s'associent aux animations menées par l'Association « le Poulailier », au mois d'octobre sur le thème «Que du bonheur ».

Le réseau lecture participerait à au moins trois points forts de ces manifestations :

- Une tournée de la roulotte la rêvothèque (avec ses trois animateurs) chargée de récolter les rêves des gens, leur vision du bonheur. Elle s'installerait sur Pontgibaud pour une journée. Cette tournée se clôturera par une soirée de retour où une compagnie de théâtre improvisera sur ce qui aura été collecté pendant la tournée de la rêvothèque sur la thématique du bonheur.
- Une soirée atelier d'écriture animé par Claire Nottin sera organisée sur une commune de PSV.
- Une collecte de photos tout public sur le bonheur est programmée. La médiathèque de Pontgibaud serait un point de collecte. A l'issue de cette collecte une exposition est prévue avec une sélection des 10 coups de cœur. L'agrandissement des 10 meilleures photos fera l'objet d'une exposition qui tournerait sur le territoire.

Diverses autres animations sont en préparation.

Un budget animation pour 2016 était réservé pour ces animations.

Le bureau communautaire propose d'apporter une participation de 500 € à l'Association le Poulailier.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire :

- **ENTERINE** la proposition du bureau et **ACCORDE** à l'Association « Le Poulailier » une subvention de 500 € pour les animations « Que du bonheur » qui se dérouleront sur le territoire de PSV à l'automne 2016.

ACHAT INSTRUMENTS/MATERIEL DE SONORISATION EMI PSV

L'école de musique intercommunale Pontgibaud Sioule et Volcans a besoin de s'équiper en instruments de musique et matériel adaptés à son expansion. Pour l'année scolaire 2015/2016, 96 élèves ont fréquenté l'école de musique. Elle a été créée récemment et n'a pas acquis un parc instrumental comparable à celui des structures équivalentes. Grâce à cet investissement, la structure sera à même d'accueillir de nouveaux élèves dans les meilleures conditions possibles. L'acquisition d'instruments de musique permettra l'ouverture de nouvelles classes avec de nouveaux instruments et de renforcer l'attractivité de l'école.

Le prêt d'instruments de musique permettra aussi un accès facilité à l'enseignement musical à tous les habitants. Il est également prévu l'acquisition de matériel de sonorisation qui facilitera l'organisation des différentes manifestations proposées par l'école de musique pour l'animation du territoire. L'investissement pour ce matériel est estimé à 23 000 € HT et peut être financé à 80% par les fonds européens LEADER.

Cette dépense était prévue au budget prévisionnel 2016.

Ce matériel sera propriété de la CCPSV et mis à disposition de l'école de Musique intercommunale Pontgibaud Sioule et Volcans.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire :

- **VALIDE l'acquisition des instruments de musique et matériel de sonorisation pour un montant de 23 000 € HT.**
- **AUTORISE LE Président à déposer une demande de subvention LEADER**
- **AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ces acquisitions et de cette mise à disposition.**

FUSION

DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE FUSION

Afin d'accompagner le projet de fusion avec le Cabinet conseil SPQR, retenu pour la mission d'assistance relative à la fusion des communautés de Communes de Pontgibaud Sioule et Volcans, Haute Combraille et Sioulet Chavanon, 4 membres (le Président + 3 membres), représentants du Conseil Communautaire PSV au sein du Comité de Pilotage de fusion doivent être désignés.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire :

- **DESIGNE Lionel MULLER, Janette GIRAUD-VIALETTE, Jean-Claude GRANGE et Jean-Louis RABAT, représentants du Conseil Communautaire PSV au sein du Comité de Pilotage de fusion.**